



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prévention

Question écrite n° 99126

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le système d'alerte et d'information aux populations (SAIP), application développée par le ministère de l'intérieur pour le territoire français et son éventuelle adaptation pour les expatriés en cas de situation majeure dans leur pays de résidence. La menace terroriste qui pèse sur la France ne concerne pas seulement le territoire national et les Français situés hors de France constituent, notamment à l'occasion de rassemblement de la communauté française dans leurs pays de résidence, des cibles potentielles. Par ailleurs certains de ces Français peuvent également être confrontés à des situations de catastrophes naturelles (tornades aux États-Unis, crues massives aux États-Unis ou au Canada) où leurs vies sont potentiellement en danger. C'est pourquoi il pourrait être envisagé de développer à destination des expatriés une application similaire au SAIP. Cette permettrait aux services consulaires, en cas d'attentat, catastrophe naturelle ou autre danger vital, de déclencher une alerte qui s'afficherait alors instantanément sur tous les téléphones portables géolocalisés dans la zone concernée sur lesquels l'application aurait, au préalable, été téléchargée. Les Français auraient ainsi accès en temps réel aux informations sur l'évènement mais aussi aux consignes de sécurité, et la possibilité de les partager sur les réseaux sociaux. Ce dispositif pourrait en outre, permettre à ses utilisateurs de signaler aux consulats des événements affectant la sécurité publique. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international dispose d'un dispositif d'alerte et d'information des Français à l'étranger en cas de crise, qu'ils soient résidents ou voyageurs de passage : - pour les résidents : l'inscription au registre des Français à l'étranger permet l'envoi par le poste diplomatique et consulaire de messages d'information et d'alerte, par e-mail ou par SMS ; - pour les voyageurs de passage : l'enregistrement du séjour sur le site ARIANE permet de recevoir les informations et alertes, par e-mail ou par SMS. Il permet également au centre de crise et de soutien, si nécessaire, de contacter directement les ressortissants inscrits ; - pour les Français n'ayant pas enregistré leur voyage : les consignes de sécurité sont diffusées via les réseaux sociaux du MAEDI, sur le site internet France Diplomatie et via les médias. Un partenariat avec France Média Monde permet également de diffuser sur RFI et France 24 des messages d'intérêt public en cas de crise à l'étranger. Le MAEDI est engagé dans la promotion de l'outil ARIANE, notamment par le biais de partenariats "public-privé". Ainsi, les professionnels du tourisme, notamment le syndicat des entreprises du tour operating et le réseau d'agence Selectour Afat, sensibilisent désormais leurs membres et clients aux réflexes de sécurité (consultation des conseils aux voyageurs et inscription sur Ariane). Par ailleurs le MAEDI intervient régulièrement dans les forums du tourisme et auprès des médias pour faire connaître son action et ses outils au service de la sécurité de nos ressortissants à l'étranger. Depuis cet été, ces partenariats se sont étendus au secteur aérien. L'aéroport de Roissy a diffusé en salle d'embarquement le visuel Ariane ; des discussions sont également en cours avec les aéroports de province, dont Toulouse, pour généraliser ce canal de sensibilisation des voyageurs à l'importance d'enregistrer son voyage sur Ariane. Enfin,

dans le cadre de la PLF 2017, le système d'alerte ARIANE sera renforcé d'un "Safety Check", application permettant d'envoyer des alertes géolocalisées et donnant la possibilité à l'utilisateur de signaler sa présence au centre de crise et de soutien.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99126

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8252

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8514